Hospitalité Alsacienne de Notre Dame de Lourdes
Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale ordinaire de notre Hospitalité qui se tiendra
le 15 février 2026
au foyer St Georges, 4 rue du Gartfeld à Sélestat

Programme de la journée :
08h 30 Accueil et signature des présences et contrôle des pouvoirs
09h 30 Ouverture de l'Assemblée générale
11h 45 Départ pour le repas au restaurant « Au parc des Cigognes » à Cigoland, 100 Route de Sélestat à 67600 KINTZHEIM

Le repas est à 32 € boissons et cafés compris
Potage de légumes du moment
Filet mignon de porc sauce moutarde, légumes et pommes au four
Charlotte aux poires
Boissons : vin blanc, vin rouge, eau et café

15h Messe de la fête de Notre-Dame de Lourdes présidée par notre archevêque avec les autres hospitalités à Notre-Dame de la Paix, 21 Avenue Louis Pasteur à Selestat (penser à apporter votre foulard).
Moment convivial avec les autres Hospitalités, merci à ceux qui le peuvent de ramener des gâteaux.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

1. Ouverture par la Présidente
2. Liste de présence
3. Discussion et approbation du PV de l'assemblée générale du 3 novembre 2024
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport moral
6. Rapport d'activité du Bureau et du Conseil
7. Rapport d'activité des secteurs
8. Rapport financier de l'exercice 2025
9. Cotisations
10. Rapport de la commission de contrôle
11. Approbation des comptes et bilans
12. Désignation des nouveaux membres de la commission de contrôle
13. Bilan du pèlerinage 2025
14. Élection des membres du conseil

D'après nos statuts : Les conseillers sont élus pour 4 ans et renouvelable par moitié tous les 2 ans. Les membres sortant son : Philippe Camblin, Jean-Georges Kaufmann et Marie-Françoise Deiber.
Envoyer les candidatures au président 15 jours avant l'Assemblée Générale :
Marie-Françoise DEIBER : 15 Rue de Brignais 68520 SCHWEIGHOUSE ou **president@handl.fr**

15. Pèlerinage 2026
16. Propositions de la commission « Tenue vestimentaire à Lourdes »
17. Questions réponses

Si vous souhaitez traiter une question particulière merci de l'envoyer à la présidente 15 jours avant l'AG

Rappel : Pour avoir le droit de vote à l'Assemblée générale, vous devez être à jour de la cotisation 2025. Si ce n'était pas le cas vous pouvez la régler avec l'inscription et par la même occasion pensez à régler votre cotisation 2026.

Talon réponse à renvoyer (avec règlements si repas) et cotisation si nécessaire
à Jean-Georges KAUFMANN
15 rue de l'étang 67370 TRUCHTERSHEIM
avant le 1er février 2026

Talon réponse participation à l'Assemblée Générale Ordinaire

NOM .....
PRÉNOM .....

Participe à l'Assemblée Générale ◻ oui / ◻ non

Participe au repas de midi (32€) ◻ oui / ◻ non

Cotisation 2026 + 2025 si non payée ◻ oui / ◻ non

✂

POUVOIR

de représentation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2026

que vous devez remettre à un membre actif de votre choix sachant que chaque membre à droit à 2 pouvoirs : sinon votre voix sera perdue

Je soussigné (e) :
…….
(Nom et Prénom du Mandant)

membre actif de l'Hospitalité Alsacienne de Notre-Dame de Lourdes, donne pouvoir à :

……..
(Nom et Prénom du Mandataire à jour de la cotisation 2025)

membre actif de l'Hospitalité Alsacienne de Notre-Dame de Lourdes à me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2026 et à voter en mon nom.

Fait à …… le …….

Accepte le présent « Pouvoir »
à écrire **« Bon pour pouvoir »** **(signature du mandataire)**
……. ……

Signature du mandant
…….

Pouvoir enregistré par la commission des votes sous le n°…….